

Monsieur le commissaire enquêteur

J'estime que si cette extension est nécessaire à la bonne gestion de l'eau, j'estime en tant que résident de Luc et propriétaire d'une maison bâtie sur 500 m² que nous n'avons pas à être obligatoirement inclus dans cette Association sans notre approbation écrite.

ou est l'équité de surface entre les viticulteurs et nous?

Pourquoi suis je obligé de régler les mêmes frais de gestion pour les 25 m³ que je consomme? sachant que certains d'entre nous ne consomme rien.

91,03 eur pour le canal

64.05 eur pour l'eau potable

veuillez agréer Monsieur mes salutation respectueuses

Profil : particulier

Nom : caucheteux

Prénom : myrtil

13 rue Marcelin Albert 11200 Luc sur Orbieu